

Paris, le 22 septembre 2010

## Communiqué de presse

## Rapport 2009 de l'Observatoire de la Microfinance

Le deuxième rapport annuel de l'Observatoire de la microfinance met en relief des évolutions notables par rapport à 2008.

- Il souligne l'intérêt croissant que suscite la microfinance dans notre pays. De nombreuses études et des rapports ont été produits sur le sujet, et le législateur a introduit de nouveaux dispositifs, au cours des dernières années, pour faciliter le financement de la petite entreprise et l'accès des populations les plus démunies au crédit. D'autres mesures ont également été prises pour orienter l'épargne des ménages vers des placements à vocation éthique et socialement responsable.
- Une prise de conscience semble également se faire jour au sein de la profession bancaire pour favoriser l'accès au crédit. Les engagements des banques en la matière doivent cependant déboucher sur des résultats tangibles et ne pas rester lettre morte. Cette inflexion de la politique des banques doit leur permettre de contribuer davantage à l'intérêt général. Par ailleurs, un accès accru au crédit et aux services bancaires se justifie également par les facilités dont a bénéficié récemment la profession bancaire, notamment concernant l'extension à tous les établissements de la faculté de proposer à leurs clients des livrets A dont les intérêts jouissent d'un traitement fiscal avantageux.
- En France, la puissance publique continue de jouer un rôle majeur dans la promotion du microcrédit, notamment par l'intermédiaire de la Caisse des dépôts et consignations, gestionnaire du Fonds de cohésion sociale. Ainsi se met en place un modèle, finalement assez original, d'incitations, notamment pour faciliter la reprise d'un emploi par les chômeurs. Devenu ainsi instrument de politique publique, le microcrédit relève à la fois de l'action économique et de l'action sociale, et cette double dimension en renforce l'utilité et la légitimité.

- Une autre évolution, également positive, affecte les comportements d'épargne. La sensibilisation des investisseurs sur la nature des projets qu'ils financent semble être de plus en plus forte. Cette tendance, visant à donner « du sens à son épargne », se manifeste par l'apparition d'acteurs proposant des produits « labélisés » aux épargnants qui sont à même désormais de choisir l'usage de leurs fonds. Le financement des institutions de microfinance dans les pays émergents provient ainsi souvent, pour une partie significative, de fonds collectés par ce biais dans les pays développés.
- Le développement de la microfinance, en Europe et dans le monde, va d'ailleurs de pair avec l'apparition de nouveaux risques inhérents à ce secteur. Ici comme ailleurs, un renforcement de la régulation est indispensable. À cet égard, la publication récente par le Comité de Bâle de principes de supervision adaptés au secteur de la microfinance est une initiative louable.

Ces développements positifs offrent cependant un contraste saisissant avec le volume encore minime des prêts consentis. On en connaît les raisons : lenteur des évolutions réglementaires et culturelles, d'une part, insuffisance des disponibilités de financement, d'autre part.

Les premières sont en cours de correction. Il s'agit de hâter l'augmentation des secondes, alors que de sévères contraintes budgétaires pèsent sur les engagements de l'État. Ceci confère une importance particulière aux suggestions faites dans la quatrième partie du rapport pour que l'attention des différents réseaux bancaires soit appelée sur l'importance de leur contribution au microcrédit et à son financement. Cette contribution peut revêtir des formes très diverses suivant la nature et la clientèle des différents réseaux. Elle demeure une des clés d'un véritable décollage du microcrédit dans notre pays.

#### Contact presse:

Service de presse de la Banque de France : 01 42 92 39 00

#### L'Observatoire de la microfinance :

Dans le prolongement de la loi de cohésion sociale du 18 janvier 2005, l'Observatoire de la microfinance a été créé au sein de la Banque de France en 2006, avec, notamment, pour mission de développer la connaissance des opérations de microcrédit.

Après le premier rapport de l'Observatoire(2008) ce deuxième document souligne les évolutions constatées en 2009 :

- le microcrédit professionnel a atteint la maturité ;
- le microcrédit personnel est largement sous utilisé et devrait, si les acteurs se mobilisent, s'accroitre fortement.

### Observatoire de la Microfinance de la Banque de France :

Président : Michel Camdessus Secrétaire général : Paul Loridant

## La microfinance:

La microfinance regroupe 3 notions distinctes :

- le microcrédit
- la microassurance
- l'épargne solidaire ou éthique

## Caractéristiques du microcrédit

- un microcrédit est avant tout un crédit, ce qui implique :
  - o un prêteur et un emprunteur liés par un contrat écrit,
  - o un échéancier de remboursement,
  - o le paiement d'un intérêt, fût-il modeste.
- **Dont l'usage doit être limité dans le temps,** l'objectif étant de faire rentrer le bénéficiaire dans le cadre de la population bancarisée
- **Doit faire l'objet d'un accompagnement** : le microemprunteur doit faire l'objet d'un suivi par un accompagnateur social, bénévole ou associatif.
- 2 types de microcrédit : le microcrédit personnel (social) et le microcrédit professionnel

## Principales caractéristiques du microcrédit personnel en France

- Est destiné à faciliter l'insertion du bénéficiaire et vise tout particulièrement les personnes n'ayant pas accès au crédit classique.
- Est accordé par un établissement de crédit, une association ou une fondation (sur fonds propres ou, par exception, sur ressources empruntées).
- Est assorti d'un taux d'intérêt, aussi modéré que possible mais compatible avec le coût des ressources du prêteur.
- Fait l'objet d'un accompagnement.

## Principales caractéristiques du microcrédit professionnel en France

- Est destiné à financer la création le rachat ou la consolidation d'une très petite entreprise artisanale ou commerciale, créant ou confortant l'emploi de l'auto-entrepreneur. Les créateurs sont en général suivis par un « coach ».
- Est « normé » par une définition européenne, fixant son plafond à 25 000 euros (montant moyen en France : 5 000 euros, avec une durée moyenne comprise entre 2 et 3 ans).
- Est réglementé depuis les lois NRE du 15 mai 2001 et LME (août 2008) qui autorisent les associations habilitées à financer les prêts professionnels sur fonds propres ou sur fonds d'emprunts auprès d'établissements de crédit, et tout récemment des fonds prêtés par des particuliers (loi crédit consommation 1<sup>er</sup> juillet 2010).

## L'épargne éthique ou solidaire

**L'épargne éthique** : se dit d'une épargne dont les critères de choix ne sont pas exclusivement fondés sur des motivations financières mais se réfèrent à des valeurs éthiques. On trouve différents types de placements :

- l'investissement socialement responsable
- les fonds éthiques
- les fonds de développement durable

**L'épargne solidaire** : relève à la fois du don et de l'épargne, puisque les actifs sont choisis en raison de leur utilité sociale avérée.

Les acteurs : Finansol, Novethic, Garrigue, le Crédit Coopératif, les fonds de dotation...

#### Bilan de l'épargne solidaire :

Sur l'année 2009, le secteur de la finance solidaire a connu une nouvelle progression spectaculaire. En effet, l'encours d'épargne solidaire s'est établi à près de 2,4 milliards d'euros, soit une hausse de 47%, par rapport à l'an passé. Si toutes les familles de placements, ont connu des taux de croissance proches de 20%, c'est l'épargne salariale qui a le plus progressé avec un taux de croissance de 109%.



## La finance solidaire

Les sommes investies dans la finance solidaire, qui peuvent comporter une rémunération modérée ou nulle sont mises à la disposition de bénéficiaires, pour la réalisation de projets dans des pays où l'accès au système bancaire est difficile. Ces aides financières prennent la forme de prêts proposés par l'intermédiaire d'acteurs solidaires (Planet Finance, Babyloans, Kiva, Vecus, Wookai, MicroPlace, MyC4...).

#### La micro assurance

Définie comme une assurance destinée aux personnes à faibles revenus et exclues du système financier classique, la microassurance est exclusivement répandue en France, auprès des créateurs d'entreprises, plus vulnérables notamment au cours des premières années suivant la création de leur activité.

#### 3 acteurs opèrent en France :

- La fondation « Les entrepreneurs de la Cité » (la CDC, Ag2r, April Group, La Banque Postale, CFDP Assurances, CNP, Matmut et la Mondiale)
- Axa Macif ADIE
- Planet Guarantee (Planet Finance, BNP Paribas Assurance, Malakoff Médéric, Finaréa et Hannover Ré)

## Données statistiques:

La CNAF: représente un acteur inédit du microcrédit (Aides Financières Individuelles – AFI), avec 83.8 millions d'euros de prêts au titre du logement et de l'habitat, en 2009.

#### Le Fonds de Cohésion Sociale : (source CDC)

Les microcrédits professionnels: L'intervention du FCS sur ce champ, agrège l'activité du FOGEFI (pour près de 46 millions d'euros) et celles des fonds dits « loi Galland » pour 22,9 millions d'euros.

	2005	2006	2007	2008	2009
FGIF					
nb garanties	362	545	745	743	1 078
montant garanti (k€)	5 239	7 935	10 881	10 672	15 501
FGIE					
nb garanties	4 925	5 859	8 847	12 803	17 403
montant garanti (k€)	7 297	9 655	15 619	26 527	29 529
FGAP					
nb garanties	9	14	8	17	23
montant garanti (k€)	258	669	315	652	791
Galland					
nb garanties	565	697	790	1 029	1 726
montant garanti (k€)	6 459	8 283	9 350	13392	22 955
FCS					
nb garanties	5 861	7 115	10 390	14 670	20 384
montant garanti (M€)	19,3	26,5	36,2	52,0	70,4
$\Delta$ nb garanties		+21%	+46%	+41%	+39%
∆ montant garanti		+38%	+36%	+44%	+35%

#### - Les microcrédits personnels :

Au 31/12/2009, 11 519 microcrédits personnels garantis ont été distribués par les établissements bancaires et financiers partenaires (hors prêts jeune avenir), pour un montant total en nominal de 26,064 millions d'euros, soit un montant moyen par prêt de 2 263 euros.

Sur la totalité des microcrédits personnels octroyés, le Fonds de Cohésion Sociale a accordé une garantie de 4,5 millions d'euros sous forme de cautions solidaires ou de dotations à des fonds de garantie.

Etablissement	2005/2006	2007	2008	2009	Total	Part de marché au 31/12/2009	Part de marché au 31/12/2008 (%)
Groupe Caisse d'Epargne	115	569	1 560	2 443	4 687	40,69%	37,41%
Groupe Crédit Coopératif	140	536	811	1052	2 539	22,04%	24,79%
Groupe Crédit Mutuel	118	305	566	751	1 740	15,11%	16,48%
Laser Cofinoga	72	258	110	148	588	5,10%	7,34%
Crédit Municipal de Nantes	11	194	172	159	536	4,65%	6,28%
La Banque Postale		5	50	313	368	3,19%	0,92%
Crédit Agricole		18	73	181	272	2,36%	1,52%
Cetelem		21	72	71	164	1,42%	1,55%
Crédit Municipal de Bordeaux	1	35	54	70	160	1,39%	1,50%
ADIE				131	131	1,14%	0,00%
Crédit Municipal de Lyon		16	12	70	98	0,85%	0,47%
Cofidis		6	35	39	80	0,69%	0,68%
Crédit Municipal de Toulouse				44	44	0,38%	0,00%
Crédit Municipal de Dijon		1	20	22	43	0,37%	0,35%
BNP Guyane			23	15	38	0,33%	0,38%
Crédit Municipal de Boulogne sur Mer		4	4	10	18	0,16%	0,13%
Crédit Municipal de Roubaix		11	1	1	13	0,11%	0,20%
TOTAL	457	1 979	3 563	5 520	11 519		

# Nombre de microcrédits personnels garantis distribués au 31/12/2009

